



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 43/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL REGIONAL « REGION SUD » DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT ET DU RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Les missions de la police municipale doivent répondre au mieux aux besoins et attentes de la population sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique.

Les policiers municipaux sont régulièrement engagés sur des services de jour, de soirée et de nuit, lors d'interventions potentiellement plus risquées.

Ils sont notamment particulièrement mobilisés sur la sécurité des écoles et lors des manifestations dont le Festival International de Piano.

Il apparaît nécessaire de fournir aux policiers municipaux des moyens de protection et de défense adaptés, et destinés à faire face au contexte toujours plus dangereux de leurs missions, tant pour la sécurité de nos concitoyens que pour leur propre sécurité.

L'acquisition de pistolets à impulsion électrique dit « Taser » s'inscrit dans cette volonté de renforcer la sécurité des personnes et des agents en fournissant un outil complémentaire aux policiers municipaux dans l'arsenal des matériels permettant ainsi de graduer les interventions selon les situations.

Le renouvellement du véhicule Police Municipale permettra d'améliorer les conditions de travail des policiers municipaux. Cela contribuera également à donner une image plus moderne et plus professionnelle de la Police Municipale de la Commune qui dispose actuellement d'un véhicule en mauvais état.

Le choix du modèle n'a pas pu porter sur un véhicule électrique en raison de la nature des chemins empruntés qui comporte des passages parfois très escarpés et accidentés.

Ces acquisitions se réaliseront dès réception de l'accord de subvention du Conseil Régional.

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 37 763 € H.T.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération	Taux	Montants HT
Equipements PM	37.763€		
Autofinancement commune		50%	18.882€
Subvention de la Région		50%	18.881€
TOTAL	37.763 €	100%	37.763€

Approuve la réalisation de l'opération relative au renouvellement et au renforcement des équipements de la police municipale telle qu'exposée ci-dessus,

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,

Sollicite une subvention de 18 881€ auprès du Conseil Région « Région Sud PACA » pour le financement de l'opération,

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024,

Fait à La Roque d'Anthéron, 31 mai 2024



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
En Sous-Préfecture le 31 mai 2024
Et de la publication ou notification le